

T.F.

GOVERNEMENT GENERAL
8me DIRECTION GENERALE
1ere DIRECTION

ENS. PRIMAIRE ET NORMAL

(2)

Léopoldville, le 3 septembre 1959.

N° 81/028818



OBJET :
Enseignement primaire
et normal
Rapports scolaires.

Aux Chefs des établissements scolaires de régime métropolitain
(Tous)

Aux Chefs des établissements scolaires officiels et officiels congréganistes de régime congolais (Tous)

Service de l'Enseignement
Entré le 8 SEP 1959
Classement N° 3300
Dossier R.A.
Répondre par R.A.
du 10 SEP 1959

J'ai l'honneur de rappeler à votre attention la nécessité de présenter, le plus tôt possible après le 15ème jour suivant la rentrée et au plus tard un mois après celle-ci le rapport scolaire concernant l'école dont vous assumez la direction.

Un exemplaire de ce rapport sera adressé directement au Directeur Général de la huitième Direction Générale à Léopoldville; les trois autres seront adressés au Gouverneur de Province.

J'insiste une nouvelle fois sur la nécessité de présenter des rapports séparés par type d'école même lorsqu'il s'agit d'une ou plusieurs classes préparatoires annexées à une école secondaire ou professionnelle.

Les internats feront également comme par le passé, l'objet d'un rapport séparé.

Les instructions de base pour l'établissement de ces rapports restent celles du 7 septembre 1956. Elles sont complétées :

- pour les écoles de régime métropolitain, par la circulaire n° 812/1760 du 17 janvier 1957 ;
- pour toutes les écoles, y compris les précédentes par la circulaire n° 81/4944 du 16 février 1959.

Il est bien entendu qu'il doit également être tenu compte des instructions et des commentaires qui vous ont été adressés par le Gouverneur de Province.

Le Gouverneur Général,
p.o.
Le Directeur-Chef de Service,
J. COMPERNOLLE.